DURÉE

Une année scolaire : de septembre à juin

DÉBOUCHÉS

Les emplois visés sont ceux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de niveau intermédiaire en termes de qualification, correspondant à un niveau technicien ou catégorie B dans la fonction publique. Plus spécifiquement, les principaux métiers visés sont :

Parcours « Aménagement du paysage, technicien en conception et gestion écologiques »

- Technicien territorial
- Agent de développement
- Assistant d'étude en environnement
- Assistant paysagiste
- Chargé de mission
- Conseiller ou animateur (en conception et gestion écologiques des espaces paysagers)
- Métiers de l'enseignement technique agricole

Parcours « Développement durable des territoires et maîtrise de projets »

- Agent de développement
- Assistant d'étude
- Chargé de mission
- Conseiller ou animateur (dans le domaine culturel, économique, social, touristique, etc.)

Ces métiers peuvent s'exercer auprès de différentes structures

- Des collectivités territoriales (régions, départements, communes, communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines)
- Des administrations d'État
- Des associations et syndicats
- Des structures privées intervenant dans l'aménagement du territoire, du paysage et le développement local
- Parallèlement, un autre débouché plus restreint existe et prend forme autour de la création d'entreprise, en particulier sous la forme d'un cabinet de consultants

OBJECTIFS

Former des techniciens (bac + 3) de l'aménagement aptes à conduire ou à soutenir des projets d'aménagement paysager et de développement territorial.

Cette licence professionnelle est structurée autour d'un tronc commun, permettant l'acquisition de compétences générales à l'exercice des métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et de deux parcours offrant aux étudiants une spécialisation vers l'aménagement du paysage ou la maîtrise de projets.

Cette licence professionnelle permet une **insertion immédiate** dans le monde professionnel.

Licence professionnelle
Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Parcours 1 : Aménagement du paysage, technicien en conception et gestion écologiques

Parcours 2 : Développement durable des territoires et maîtrise de projets

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour l'année scolaire 2018-2019, les conditions d'inscription à la Licence Professionnelle évoluent. Des informations sur ces nouvelles modalités seront données prochainement sur le site internet de l'IGARUN.

La sélection s'opérera sur examen du dossier.

Les candidats doivent être prioritairement titulaires des diplômes suivants.

Parcours « Aménagement du paysage, technicien en conception et gestion écologiques »

- **L2 «** Géographie », « Sciences de la Vie de la Terre de l'Univers et de l'Environnement »
- **BTSA** « Aménagements Paysagers », « Gestion et Protection de la Nature » « Gestion Forestière », « Gestion et Maîtrise de l'EAU »
- **DUT** « Génie de l'environnement »
- **D.E.A.** (Diplôme d'Etudes en Architecture), **BTS** Design d'Espace
- Ouverture à d'autres titres homologués de niveau III ou attestant de l'obtention de 120 ECTS dans le champ professionnel visé

Parcours « Développement durable des territoires et maîtrise de projets »

- **L2 «** Géographie », « Sociologie »
- **BTSA** « Services en espace rural », « Gestion et Protection de la Nature »
- **BTS** « Animation et gestion touristique locale »
- **DUT** « Carrières sociales option gestion urbaine »
- Ouverture à d'autres titres homologués de niveau III ou attestant de l'obtention de 120 ECTS dans le champ professionnel visé

Les candidats peuvent également être en activité ou demandeur d'emploi (se mettre en contact avec le service formation continue de l'université : fc.lettres-shs@univ-nantes.fr)

SPÉCIFICITÉS

Une approche pluridisciplinaire :

Quatre partenaires pour quatre approches complémentaires :

- L'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (Igarun) enseigne la méthodologie d'étude des territoires et les techniques de cartographie (SIG)
- Le Lycée de Briacé enseigne l'approche environnementale et juridique des territoires et la méthodologie des plans de gestion
- Le Lycée Charles Péguy aborde les questions de méthodologie de projets
- Le Lycée Nantes Terre Atlantique assure l'approche esthétique des paysages, les techniques d'aménagements paysagers, la gestion différenciée, la CAO/DAO

La participation des professionnels :

30 % des enseignements sont assurés par des professionnels issus

- des collectivités territoriales ou des services de L'État,
- des bureaux d'études d'aménagement, des entreprises de paysage
- des consultants juridiques
- des associations de la gestion territoriale et de la protection de l'environnement.

Des cours concentrés sur deux jours seulement (lundi et mercredi), afin de favoriser l'alternance

UE1 : Connaissance du milieu

52h parcours commun + 36h parcours 1 / 48h parcours 2 - coeff.1 (10 ECTS)

UE2 : Méthodologie du projet

56h parcours commun + 52h parcours 1 / 16h parcours 2 - coeff.1 (10 ECTS)

UE3 : Projet tuteuré

16h parcours commun + 68h parcours 1 / 80h parcours 2 + temps de travail personnel - coeff.2 (20 ECTS)

Le projet tuteuré est réalisé sous la forme d'un atelier collectif et répond à une commande professionnelle

UE4 : Stage mémoire

12 semaines - coeff.2 (20 ECTS)

L'étudiant choisit une structure d'accueil parmi les collectivités territoriales, les bureaux d'études, les associations. Ce stage permet l'insertion professionnelle de l'étudiant et donne lieu à l'écriture d'un mémoire.